



Pour des services publics de qualité en déficience intellectuelle

Volume 4
Numéro 1
Mars 2023



Empiler des structures

Les mots ne font pas peur au ministre Dubé. L'an passé, il parlait d'une « révolution culturelle » à opérer dans le réseau. Il s'est calmé un peu, mais claironne encore son intention de « moderniser » le système.

Mais voilà que son « *Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé* » annonce une nouvelle poussée centralisatrice, la création d'une nouvelle agence et une reddition de compte dont le nombre de paramètres est hallucinant.



Pendant que le Ministère continuera d'évoluer dans sa stratosphère et a empilé des structures pour occuper ses fonctionnaires, les témoignages sur l'érosion des services de santé et des services sociaux continueront de s'accumuler.

Pour sa part, SOS DI SERVICES PUBLICS souhaite dépasser les insatisfactions pour passer à la revendication et à la mobilisation.



VOLUME 4, NUMÉRO 1
Mars 2023
EN UN COUP D'ŒIL

Après moi, qui sera là pour lui?

Des témoignages qui font frémir.

Comment la reddition de compte des établissements peut conduire à ne pas avoir accès au bon service?

Un retour sur le bulletin du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal :
Contre la dérive des services par l'action.

Debout ensemble !



COMITÉ DE COORDINATION DE SOS DI SERVICES PUBLICS

Pierre Berger
Marcel Faulkner
Isabelle Perrin
Delphine Ragon
Lucille Richard

RÉVISION DES TEXTES

Ginette Déziel

MISE NE PAGE

Lyrvold Alexandre
Marcel Faulkner

DIFFUSION

Comité des usagers du CRDITSA de
Montréal

Parents pour la déficience
intellectuelle



SOS DI SERVICES PUBLICS

<https://www.sosdiservicespublics.org/>

Après moi, qui sera là pour lui?

Mère anonyme

« Vos enfants ne sont pas vos enfants. Ils sont les fils et les filles de l'appel de la Vie à elle-même. Ils viennent à travers vous, mais non de vous. » - Khalil Gibran

Gibran a vu juste. En somme, le travail des parents est d'apprendre à leurs enfants à se passer d'eux. Mais quand on sait que les enfants ne naissent pas tous égaux et que ton petit dernier est né avec une déficience intellectuelle, difficile comme parent d'imaginer l'avenir de ton enfant qui ne sera jamais assez autonome pour voler de ses propres ailes. Au Québec en 2023, l'appel de la vie des enfants handicapés dépend du soutien des parents. Qu'on le veuille ou non.

L'après-moi

Le destin de mon enfant handicapé me hante depuis des années. En vieillissant, cette angoisse me donne des papillons dans le ventre et m'empêche de dormir. Qui prendra le relais quand je ne serai plus là? Qui veillera à sa qualité de vie, à son intégration sociale, à ses loisirs, à sa santé, à son alimentation? Je ne connais pas un parent qui n'y pense pas. Nous appréhendons tous le jour quand nous n'aurons plus la force de continuer ou qu'un cancer nous sera diagnostiqué.

«Et quand je ne serai plus là...?»



Tant que je tiendrai la route

« Il restera avec nous aussi longtemps que nous serons capables de nous en occuper » est la devise de la plupart des familles d'enfant handicapé que je connais. Quand on a sorti les « fous » des institutions, l'État a confié la prise en charge des personnes handicapées à leur famille. Nous savons tous que le soutien promis n'a finalement jamais suivi. Et depuis des années, les services publics en déficience intellectuelle et en autisme n'ont pas cessé de se dégrader. Aujourd'hui, ce sont ces familles qui tous les jours contribuent au développement et à l'intégration sociale de ces personnes. À défaut de services, les établissements ont transformé les mères et les pères, ces loyaux collaborateurs, pour devenir de « bons petits soldats de la réadaptation ». En somme, les familles sont devenues les intervenants-pivots, les ergothérapeutes, les psychoéducateurs auxquels elles n'ont jamais eu accès.

Après toutes ces années d'engagement des parents, ne serait-ce pas un juste retour et une reconnaissance de l'apport des familles envers leur enfant, que le gouvernement accroisse et bonifie l'offre de services en hébergement pour les personnes handicapées? Ça signifierait une fin de vie plus douce pour les parents vieillissants et souvent épuisés et ça démontrerait une responsabilité envers les personnes qui ont une déficience intellectuelle. Du donnant-donnant au final!

L'hébergement des personnes handicapées ; une responsabilité de société ou une responsabilité individuelle?

Depuis quelques années, je reçois des demandes de parents qui souhaitent que je me joigne à leur projet d'habitation pour leur enfant handicapé. Des parents mobilisés, bienveillants et engagés, qui comme moi, entendent les témoignages accablants de parents dont l'enfant est hébergé dans le réseau public. Des « mouvoirs », des « mini-institutions », des « gîtes et couverts où les usagers hyper-médicamentés se bercent devant un téléviseur éteint », des ressources privées à la logique marchande « où le spaghetti au ketchup est au menu tous les jours ». Rien qui donne envie aux familles de faire une demande d'hébergement à son intervenant-pivot!

Il y aurait bien sûr des exceptions, parce qu'il en a toujours. Des ressources où les personnes s'épanouissent et où elles sont considérées comme des personnes à part entière. Mais ces milieux semblent si peu nombreux. Et comme le chemin que prendra la personne handicapée n'est ni son choix ni celui de sa famille, mais plutôt une orientation imposée par l'établissement considérant la pénurie de milieux de vie, il va de soi que l'hébergement des personnes ayant une déficience intellectuelle au Québec est digne d'un tirage à la poule aux œufs d'or. Les chances de tomber sur la combinaison gagnante sont pratiquement nulles!



On comprend donc le réflexe des familles à mettre un X sur l'option de l'hébergement offert par les services publics. Mais est-ce vraiment une bonne idée de s'engager dans la construction d'une ressource d'hébergement pour son enfant?

Et les autres?

L'hébergement des personnes handicapées est un droit inscrit dans la Loi sur les services de Santé et les services sociaux (LSSSS). Rappelons-nous que ces personnes ont droit à un hébergement de qualité. Mon plus grand malaise face aux initiatives de parents qui démarrent des résidences est l'idée que ces projets se limitent à très peu de personnes.

C'est beaucoup d'énergie pour le bien d'une poignée d'utilisateurs. Je persiste à croire que TOUTES les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un TSA ont droit à être hébergées dans un milieu stimulant, ouvert sur le monde, qui répond à leurs besoins. Est-ce une lubie personnelle pour la justice sociale? Dans une société aussi riche que la nôtre, je crois profondément que toutes ces personnes, sans exception, ont équitablement le droit à être décemment hébergées. Créer de l'hébergement à plusieurs vitesses créera des écarts sans bon sens. Pensons à l'éducation. Quelques chanceux auront le bonheur et le privilège de vivre dans un milieu extraordinaire, et les autres se contenteront de milieux de vie ordinaires (je modère ici mes qualificatifs...).

Mettre l'énergie à la bonne place



Démarrer une ressource d'hébergement demande du temps, de l'énergie et beaucoup d'argent. Certains projets ont mis plus de dix ans à prendre forme. Pourquoi ne pas plutôt se battre pour obtenir des services d'hébergement de meilleure qualité? Pourquoi ne pas mettre fin aux ressources privées? Pourquoi ne pas exiger du gouvernement de développer des modèles publics innovants et durables, qui pourront être offerts à tous de façon équitable? Des milieux stables publics investis par des employés des établissements formés et compétents et ayant des conditions de travail décentes. Des milieux où nos enfants s'épanouiront quand nous ne serons plus là.



Parce que j'ai le goût, assise sur mon nuage, d'apercevoir mon fils dans un vrai « chez soi », un milieu vivant et stimulant où il se développera, rira, pleurera (mais pas trop), apprendra et sera entouré de gens qu'il aime et qui le respectent. Et ces gens, auront eu la même chance que lui; vivre dans un nid douillet où ils se sentiront bien et où il fera bon vivre.

Et je vous jure que du haut de mon nuage, je pourrai enfin m'endormir en paix pour de bon en continuant à rêver de justice sociale.

DES TÉMOIGNAGES QUI FONT FRÉMIR

Les témoignages qui suivent ont été recueillis par [SOS DI SERVICES PUBLICS](#) à l'aide d'un questionnaire distribué entre le 1^{er} et le 12 novembre 2021. Le questionnaire visait à cerner les mesures prises récemment par les établissements spécialisés (deuxième ligne) à l'égard des services qu'ils offrent aux parents, proches et personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA).

Les extraits que nous vous présentons proviennent de quatre régions différentes et témoignent malheureusement tous du désarroi des parents confrontés à l'effritement des services publics dont on ne cesse de réclamer la réforme.



TÉMOIGNAGES DE PARENTS DE MONTRÉAL

Une mère de Montréal

Les familles ont besoin d'aide avec ces enfants et la suppression des services ne nous aide pas. Ce qu'ils font, c'est nous obliger à quitter nos emplois, ce qui ajoute du stress à notre vie de famille et à notre vie quotidienne, car prendre soin de ces enfants nécessite un travail à temps plein et nous avons besoin d'aide.

Un parent de Montréal

On sent que le réseau ne veut que passer dans nos vies. L'intervenant nous dit en franchissant la porte, qu'il ne restera pas plus de 10 épisodes... Ça commence bien une relation ça!

En rencontre de plan d'intervention, on m'a proposé d'aller chercher une subvention qui permettrait à mon fils d'aller au privé en orthophonie...

Est-ce qu'on couperait le suivi d'un patient qui vit avec la sclérose en plaques en prétextant qu'il y a une trop grosse liste d'attente? JAMAIS. On se sent abandonné par le réseau public. Je n'y crois plus vraiment.

TÉMOIGNAGES DE PARENTS EN RÉGIONS

Un parent de L'Abitibi-Témiscamingue

Nous voulons continuer de prendre soin de nos enfants TSA dans leur milieu naturel. Cependant, pour avoir un certain équilibre de vie, les périodes de répit sont importantes pour nous et c'est ce qui a été coupées dans notre cas, sans vraiment d'alternative. Toutes sortes de raisons ont été évoquées comme le manque de personnel, l'augmentation des demandes, le manque de chambre, etc. Mon cœur me dit qu'il faut qu'il y ait une amélioration, ma tête me dit que cela ne se fera pas.



Un parent sans service de L'Estrie-Montérégie

Nous sommes des parents âgés et nous avons un fils de 25 ans autiste et déficient intellectuel (syndrome de La Tourette) avec trouble obsessionnel, ce qui amène un trouble de comportement. Nous n'avons aucune aide et nous portons notre fils à bout de bras.

Un parent sans service du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord

Coupure budgétaire il y a 6 ans environ, mon fils n'était pas agressif, donc fermeture de dossier, Je n'étais pas en accord, mais on m'a très clairement fait savoir que je devais signer pour fermer son dossier.

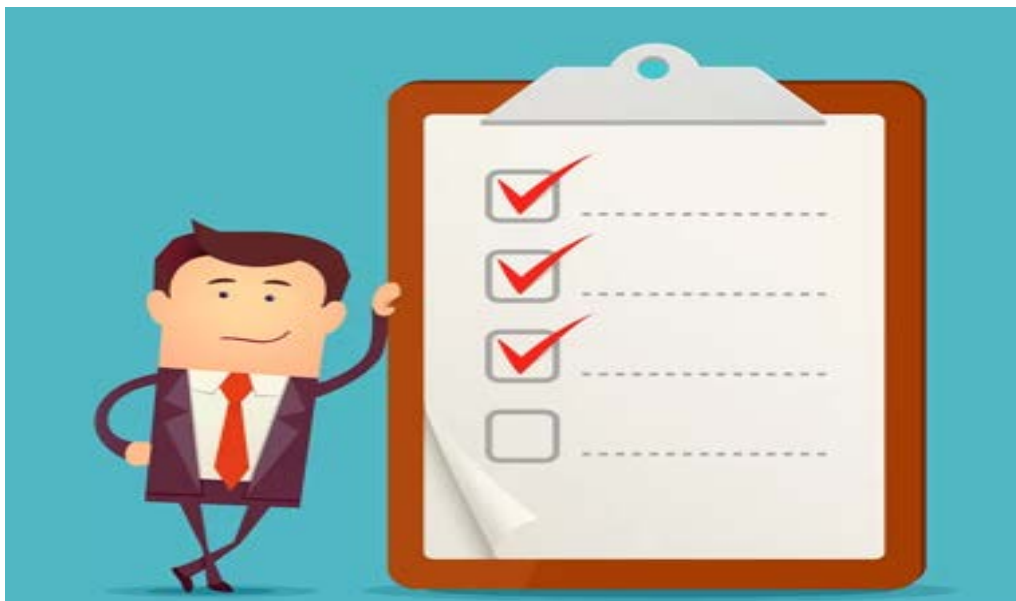


Comment la reddition de compte des établissements peut conduire à ne pas avoir accès au bon service?

Pierre Berger

Les établissements de santé et de services sociaux doivent rendre compte au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annuellement en fournissant des rapports financiers (AS-475) et des rapports statistiques sur leurs services (AS-485 dans le cas des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle [DI] ou un trouble du spectre de l'autisme [TSA]). Ces derniers rapports font notamment état de la clientèle desservie et en attente de services.

Avant le plan d'accès¹ en vigueur depuis 2008, les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (CRDITED) rendaient compte au MSSS en déclarant, pour chaque catégorie de services (hébergement, services socioprofessionnels, soutien à la personne) le nombre de personnes desservies, le nombre de personnes en attente et le délai moyen d'attente pour chacun des services. Depuis 2008-2009, les établissements concernés donnent le délai moyen d'attente que pour un premier service, de sorte qu'il n'y a plus de reddition de compte concernant le délai moyen d'attente pour chacun des services.



¹ MSSS, Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience, Afin de faire mieux ensemble, Québec 2008

Ainsi, en lien avec la reddition de compte, les établissements subissent des pressions surtout pour rendre un premier service et non plus pour répondre à chacun des besoins des personnes à desservir. Notons que la donnée la plus parlante pour l'obtention des services est le délai moyen d'attente. Peu importe la liste d'attente, ce qui est dommageable pour un usager ce n'est pas le nombre de personnes sur une liste d'attente pour un service, mais le délai d'obtention du service. Néanmoins, l'importance de la liste d'attente donne une idée des investissements nécessaires pour régler le problème.

Afin de bien paraître, un établissement n'a qu'à se dépêcher pour rendre un premier service (celui qui est le moins coûteux et le moins engageant la plupart du temps) sans se soucier du délai moyen d'attente pour chacun de ses services n'ayant plus à en rendre compte au MSSS de ceux-ci.



Cela a certes un effet sur les services offerts et les délais d'attente qui y sont associés. Par exemple, pour une personne dont le principal besoin est un service socioprofessionnel, on va surtout se dépêcher pour lui offrir un service de suivi dans la communauté (peu engageant) comme premier service plutôt que de consacrer les ressources nécessaires pour son besoin principal.

Afin d'éviter cet effet pervers, il serait avisé que les établissements rendent compte de leurs délais moyens d'attente pour chacun de leurs services comme cela se faisait avant 2009. Cela permettrait d'avoir une vision plus claire de la situation vécue par les personnes en attente de certains services.

CONTRER LA DÉRIVE DES SERVICES D'ADAPTATION PAR L'ACTION

Note de la rédaction

À la suite de la fermeture du Regroupement de parents de personnes ayant une déficience intellectuelle de Montréal qui a été un des trois organismes fondateurs de SOS DI SERVICES PUBLICS, nous croyons opportun de souligner sa contribution à l'identification des enjeux qui caractérisent actuellement les services d'adaptation et de réadaptation et à leur nécessaire transformation.



Nous avons emprunté quelques passages des différentes éditions du bulletin DÉFIS SERVICES SOCIAUX publié par l'organisme qui soulignent les lacunes des services publics et les limites des services communautaires et qui invitent à prendre la mesure d'en engagement résolu en faveur d'une refondation des services publics.

DES SERVICES À LA DÉRIVE

On le dit, on le répète et on s'en désolé, les services publics dédiés aux personnes qui ont une déficience intellectuelle sont en désuétude. Les services d'intervention précoce portent faussement leur nom et relèvent davantage du « counseling parental » que de l'adaptation, les services socioprofessionnels sont en voie de disparition, le MSSS invite les établissements à transférer le secteur des activités de jour à la première ligne et aux organismes communautaires, alors que les services socio-résidentiels sont confiés à des ressources intermédiaires à but lucratif, à l'exception des résidences à assistance continue.

Les plans d'intervention ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes, et bienheureux ceux qui bénéficient d'un plan de services. On a même pensé à une époque que l'intervenant-pivot pourrait être le porteur du plan de services individualisé et qu'il pourrait inciter les établissements à répondre « présents » à une demande de services. On a rapidement constaté que, faute d'avoir un pouvoir de prescription, son rôle ne pouvait que s'étioler.

Le processus de production du handicap qui devait servir à encadrer l'ensemble des services et des interventions en faveur de la personne et soutenir son milieu de vie, a été redéfini en son contraire et sert maintenant à retourner l'usager dans son milieu sous prétexte que celui-ci peut répondre à ses besoins. L'épisode de service a subi la même transformation de sens pour devenir le prétexte à une suspension de services.

UN RÉSEAU DYSFONCTIONNEL DONT LES CHANGEMENTS ANNONCÉS NE VONT PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Mais là ne s'arrête pas la crise des services publics. Les réformes que les divers gouvernements ont mis en œuvre ajoutent aux lacunes des services des dysfonctionnements dont les personnes et les familles doivent supporter les conséquences. Des monstres administratifs ont été créés, les instances de consultation et tous les corps intermédiaires susceptibles de faire valoir leur expertise ont été réduits au silence et une reddition de compte qui s'avère particulièrement contre-productive a été mise en place. Le dernier gouvernement libéral a même poussé l'audace jusqu'à éliminer les instances de représentation de la population pour mieux centraliser le pouvoir de décision. Ce faisant, il a fermé la porte au dialogue social et a muré le réseau dans le consentement obligé et le silence des employés.

L'enfermement du MSSS sur lui-même et son refus du dialogue social ne datent pas de la loi 10 du ministre Barrette. Plusieurs organismes ont déploré que la concertation et la représentation se heurtent depuis longtemps à l'opacité des structures administratives, au cloisonnement des services, à la distance que le MSSS en particulier maintient à leur égard et le peu de résultats que leurs interventions donnent.

UNE PREMIÈRE CONCLUSION



C'est ainsi que la gouvernance anti-démocratique actuellement en vigueur dans les établissements, la gestion du type « top-down », et le contrôle de l'information qui contraint les intervenants au silence, isolent les technocrates du Ministère et les gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux. En s'enfermant dans leur tour d'ivoire et dans leurs fausses certitudes, ils deviennent aveugles aux vicissitudes des établissements qu'ils gèrent et insensibles aux problématiques sociales qu'ils doivent résoudre.

DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES PRIS PAR LA PRESTATION DE SERVICES

L'effritement des services sociaux et leur incapacité à répondre adéquatement et dans des temps raisonnables aux besoins des personnes qui présentent une déficience intellectuelle et à ceux de leurs familles ont incité les groupes communautaires à diversifier leur offre de services. Ces services couvrent maintenant les domaines de la stimulation précoce, de l'accompagnement aux services de garde, du développement de l'autonomie personnelle, de la préparation à l'emploi et à la vie en résidence. De plus, la nouvelle politique du MSSS qui incite les établissements publics à abandonner les services d'activités de jour et à référer ses usagers à la première ligne et au secteur communautaire suscite bien des appétits.

Mais le dévouement des employés qui oeuvrent dans les groupes communautaires et le fait que ceux-ci ne cherchent pas à s'enrichir ne doivent pas occulter l'esprit entrepreneurial qui anime maintenant un nombre croissant de groupes communautaires et leur appétit à occuper une part de plus en plus importante du marché des services.

En fait, et sans heurter de front les valeurs qui animent les groupes communautaires, mais avec une certaine efficacité, de nouvelles manières de faire s'insinuent dans le fonctionnement des groupes et en modifient la dynamique. Par exemple, des organismes adoptent, souvent avec un certain empressement, de nouvelles pratiques commerciales et entrepreneuriales propres au secteur privé. D'autres modifient leur mission, consciemment ou sans s'en rendre compte, et considèrent faire de la « sensibilisation » quand ils publicisent leurs services. Une certaine compétition qui a toutes les allures d'une concurrence qui ne dit pas encore son nom s'instaure entre les groupes et affaiblit les solidarités propres à ce milieu.

Cette posture oblige les familles à magasiner des services sans avoir l'assurance d'obtenir ceux que leurs besoins requièrent. Mais une question se pose :

Magasiner des services à la pièce est-il la solution ?



L'émiettement des services entre de multiples dispensateurs oblige les familles à constamment magasiner leurs services sans jamais avoir l'assurance d'obtenir le service qui convient vraiment à leurs besoins. Est-ce cela la solution?

LE MANQUE D'APPÉTIT POUR LA CONCERTATION ET LA PROMOTION

La situation n'est guère plus reluisante du côté de la promotion et de la mobilisation depuis la disparition des instances nationales et locales de représentation. En effet, les regroupements provinciaux des personnes handicapées affirment qu'ils se heurtent de plus en plus souvent à des portes closes et que les canaux de communication, qui hier leur permettaient de faire entendre leur voix, semblent maintenant bloqués.

L'effet le plus pernicieux de la neutralisation du milieu communautaire et du repli sur soi réside davantage dans l'intériorisation du défaitisme qui devient même chez plusieurs une règle de conduite. On entend souvent des représentants d'organismes affirmer : « On ne peut rien contre le système, il est trop fort ». D'autres déclarent : « Le temps des réformes est fini, on ne reviendra pas en arrière ». D'autres encore, plus avisés, disent : « Inutile de se battre, si on n'est pas certain de gagner ». Si ces propos comportent une part de vérité et de bon sens, il n'en exprime pas moins un pessimisme qui va à l'encontre des intérêts des personnes que le milieu communautaire est censé défendre.

LES FAMILLES SE SENTENT ABANDONNER



Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant que les familles se sentent abandonner. En fait, elles le sont doublement. Premièrement, par un réseau de services qui est incapable ou qui refuse de répondre à leurs besoins. Deuxièmement, par les organismes communautaires qui limitent leur intervention à desservir quelques familles, mais qui ne voient pas la pertinence d'agir collectivement pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

LA NÉCESSITÉ DE PASSER À L'ACTION

La seule option réaliste qui reste pour contrer l'érosion des services publics et le désarroi des familles réside dans la reprise de la défense des droits collectifs. Pour ce faire, certaines tâches s'imposent.

Premièrement, il faut définir clairement nos revendications, ce à quoi SOS DI SERVICES PUBLICS s'est employé en proposant un ensemble de réformes dont les plus importantes sont les suivantes : la démocratisation du réseau des services sociaux, la reconnaissance d'une plus grande autonomie aux établissements, un meilleur financement des services et l'élimination des listes d'attente, la fin des transferts des services spécialisés vers la première ligne, une gestion moins énergivore et une reddition de compte centrée sur la fonction d'adaptation plutôt que sur celle des contrôles quantitatifs.

Deuxièmement, il faut élaborer des stratégies qui favorisent l'action concertée. Cela suppose un accord sur les objectifs à poursuivre et que les groupes et associations acceptent d'y consacrer une partie de leur temps et de leur énergie.

Troisièmement, il faut maximiser l'utilisation des ressources disponibles et choisir les moyens les plus efficaces de revendiquer, quitte pour ce faire à explorer de nouvelles formes d'action.

Quatrièmement, il faut porter sur la place publique les problématiques que nous souhaitons dénoncer et choisir le terrain de nos luttes.



Cinquièmement, il ne faut pas hésiter à faire appel à la société civile, à la sensibiliser à nos besoins et à solliciter son appui. Notre action en faveur de la tenue d'états généraux sur les services de santé et les services sociaux s'inscrit dans cette perspective.

CONCLUSION



Il n'est pas possible de souhaiter que les services dédiés aux familles et aux personnes que nous représentons soient améliorés sans une transformation majeure du réseau des services sociaux. Pour y parvenir, il faut y consacrer du temps, des ressources et des énergies. Il s'agit probablement de la tâche la plus importante à l'heure actuelle pour améliorer leurs conditions d'existence.

Debout, ensemble!

Delphine Ragon

Cet article est tiré de l'Info-Parents de PARDI, numéro janvier 2023.

Depuis quelques années, et plus fréquemment depuis quelque temps, constatant d'énormes problèmes dans notre système de santé et services sociaux, plusieurs voix, mais pas assez nombreuses et fortes, réclament la mise en place par le gouvernement d'une réflexion collective sur les services reliés.

Plus spécifiquement, à l'intérieur de ce système, les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme éclatent en miettes. Les problèmes abondent et ils sont graves : le manque de personnel et le roulement du personnel, la surcharge de dossiers du personnel du réseau qui provoque le départ de plusieurs et la difficulté reliée de pouvoir offrir un soutien intensif aux personnes accompagnées, la démocratie défailante qui va de pair avec un brouillage des responsabilités, le manque de formation des intervenants en DI-TSA, l'inacceptable omerta imposée, les épisodes de services, les coupures de service dans les centres d'activités de jour et le socioprofessionnel, l'insuffisance de moyens pour soutenir les usagers, le piètre état de l'hébergement en milieu de vie substitut, l'évaluation incomplète des besoins, le manque de soutien aux familles, les délais d'attente pour avoir accès aux services, etc. Et ce portrait est loin d'être exhaustif !



Or, on ne peut pas résoudre ces problèmes à la pièce, car ils sont interreliés. Tous demandent des diagnostics précis et des orientations réfléchies et consensuelles; et avoir des services sociaux de qualité, publics, accessibles et gratuits est une responsabilité collective. Aussi, les changements nécessaires doivent être l'objet d'une adhésion large, particulièrement chez celles et ceux qui sont concernés au premier chef : les personnes et

leurs familles ou proches. Dès lors, l'idée de réclamer du gouvernement, soit une commission, soit des États généraux en santé et services sociaux, émerge spontanément. Mais... Peut-on s'attendre du gouvernement qu'il le fasse, qu'il en ait la volonté politique, et également souhaite-t-on se faire organiser par le gouvernement quant à la manière de mener cette réflexion?



Une chose est certaine, il faut que ça change, et pas dans dix ans car il sera trop tard. Le gouvernement actuel, comme ceux qui l'ont précédé, est en bonne partie responsable des problèmes évoqués. Il n'a jamais remis en cause la marchandisation des services de santé et sociaux, ni la promotion des nouvelles méthodes de gestion axées sur les résultats, ni les pratiques du nouveau management public. On ne peut attendre que le gouvernement actuel réponde aux demandes d'un large débat public sur le système de santé et des services sociaux et encore moins en DI-TSA, ni qu'il appliquerait des recommandations qui seraient incompatibles avec son idéologie et ses politiques. Alors, que faire ?



Seule une large coalition citoyenne, composée des personnes concernées, qui sont souvent des sans voix, de leurs familles et proches, d'organismes qui les soutiennent et les accompagnent dans la défense de leurs droits individuels et collectifs, des syndicats, etc. peut susciter cette nécessaire réflexion nationale sur ces réalités. Dans les prochains mois, il nous faudra absolument nous organiser afin de devenir une force collective, nous mobiliser, nous solidariser et revendiquer que non, ce n'est plus possible, ce n'est plus admissible, et qu'on demande mieux et plus. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons y arriver.

DEVENIR MEMBRE DE SOS DI SERVICES PUBLICS

Il existe déjà un large consensus sur la nécessité de réformer en profondeur le réseau de la santé et des services sociaux. Mais cela ne suffit pas. Pour faire valoir les besoins des personnes qui ont une déficience intellectuelle, il faut que les énergies du plus grand nombre possible de personnes et de groupes se coalisent autour d'un ensemble cohérent de revendications. C'est la mission que s'est donnée SOS DI SERVICES PUBLICS et à laquelle il consacre ses efforts. C'est aussi la raison pour laquelle nous sollicitons votre adhésion.

Que vous soyez parents, responsable d'une personne ayant une déficience, dirigeant ou membre d'un groupe ou d'une association, vous êtes invités à adhérer à SOS DI SERVICES PUBLICS et à promouvoir sa plateforme de revendications dont vous trouverez le libellé intégral aux dernières pages de *Refonder les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle* à l'adresse suivante : <https://www.sosdiservicespublics.org/>

Il suffit de transmettre à l'adresse courriel inscrite plus bas vos coordonnées : prénom, nom de famille (ou du groupe, ou de l'association s'il y a lieu), numéro de téléphone et adresse courriel. Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Votre adhésion est importante!



POUR TOUTE COMMUNICATION
SOS DI SERVICES PUBLICS

marcel.faulkner@icloud.com

